

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 46/1955 (1955)
Rubrik: Chroniques scolaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TROISIÈME PARTIE

Chroniques scolaires

Fribourg

Avec *Traité*s pédagogiques, sociologiques, philosophiques du Père Girard, la société « fribourgeoise » d'éducation termine, cette année, la publication des œuvres du pédagogue célèbre, entreprise à l'occasion du centième anniversaire de sa mort en 1850. Dernier volume d'une série qui en comporte sept, les *Traité*s renferment divers rapports sur la méthodologie à l'école normale, l'enseignement mutuel et les écoles de filles. Sont joints à ces rapports, dont deux ont été écrits en allemand à l'intention des autorités lucernoises, un « parallèle entre la philosophie et la physique » et une « oraison funèbre de Louis d'Affry ».

Cet ouvrage complète le visage attachant et respectable du Père Girard. On y voit apparaître une fois de plus les traits nobles de cette belle figure, la bonté inépuisable d'un cœur généreux, et les constantes de sa pensée : haute culture humaniste, promptitude à tirer parti des circonstances pratiques, vues synthétiques de tout ce qui touche au domaine de l'école aux différents degrés, et surtout la magnifique constance de ses vues sur l'enseignement mutuel.

Une commission de maîtres et maîtresses, présidée par M. l'abbé Pfulg, a mis au point un nouveau « manuel de lecture » destiné au cours supérieur de l'école primaire, manuel qui, comme le septième volume des œuvres du Père Girard, a été publié ensuite par les soins de la Société d'éducation. Il s'agit d'une réédition, mais revue et améliorée, d'un volume épuisé. Particulièrement soignés du point de vue littéraire, illustrés de dessins attrayants, ces textes sont choisis de manière à, selon l'idée de Mgr Dévaud : « enraciner l'enfant dans son pays pour lui faire prendre conscience de sa vocation véritable. »

Selon la même procédure, la Société d'éducation éditera prochainement un manuel de géographie du canton de Fribourg. Le chroniqueur aura sans doute l'occasion d'en parler l'an prochain.

* * *

La classification du personnel de l'Etat terminée, le Conseil d'Etat s'est occupé, durant l'année écoulée, à trancher les recours interjetés contre cette classification. Les différents groupements du corps enseignant à tous les degrés s'étaient notamment adressés au Conseil pour demander

revision des règles les concernant. A l'heure actuelle, tous les recours ont été tranchés, et le nouveau système instauré l'an dernier peut être considéré comme définitif, jusqu'à la prochaine revision de la loi et de ses arrêtés d'exécution.

Les communes du canton ont, de par la loi, l'obligation de posséder un « fonds d'école » dont le revenu est destiné à former le traitement de l'instituteur. Les capitaux de ce fonds ne pouvaient, jusqu'à présent, être ni prêtés à la commune, ni confondus avec ses propres capitaux. Les projets de constructions scolaires se multipliant, le Grand Conseil a, par décret, donné au Conseil d'Etat la compétence d'autoriser les communes à utiliser les capitaux des fonds d'école pour financer leurs constructions. Pour être prises en considération, les demandes des communes doivent, toutefois, prévoir un plan de reconstitution des fonds. Cette mesure du Grand Conseil donne aux communes la possibilité de trouver à emprunter un argent bon marché ; elle soulage quelque peu leur budget scolaire au moment où de gros sacrifices doivent être consentis en vue de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

* * *

Parmi les événements touchant les écoles primaires du canton, et les écoles secondaires dites « du degré inférieur », relevons brièvement et sans trop d'ordre quelques faits saillants. Ils ne sont qu'un faible reflet de l'activité scolaire ; mais c'est le propre de cette activité de ne donner que peu de prise à une chronique :

M. Robert Loup, directeur de l'école secondaire de la Broye, à Estavayer-le-Lac, excellent pédagogue dont les lecteurs des *Etudes* se souviendront avoir lu, l'an dernier encore, un article sur l'enseignement du français, est mort en février dernier. M. Joseph Rey, professeur, assumait l'interim de la direction jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur en la personne de M. Hilaire Plancherel, un ancien maître de l'école, devenu depuis inspecteur scolaire de l'arrondissement de la Broye. Pour remplacer M. Plancherel, comme inspecteur, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Alfred Pillonel, maître régional à Domdidier, ce poste étant repris par M. Armand Fontaine, instituteur à Saint-Aubin.

A l'école secondaire des garçons de Guin, M. le curé Bertschy a été nommé directeur en remplacement de M. le curé Pellet, décédé.

La conférence des inspecteurs scolaires prépare actuellement un programme des écoles primaires. En cette matière, le canton de Fribourg vit depuis bien des années sous l'empire de la coutume plutôt que sous celui du droit positif, si l'on peut s'exprimer juridiquement à l'école : peu ou pas de querelles de méthodes ; chaque inspecteur s'occupe, sur le plan de l'action concrète surtout, des moyens d'obtenir de bons résultats. C'est toutefois dans le but de bien préciser quels doivent être, à l'heure actuelle, ces résultats que la conférence prépare son programme. Le chroniqueur pourra probablement en dire quelques mots l'an prochain. Il est possible d'affirmer, aujourd'hui déjà, qu'aucune révolution n'est en vue, mais plutôt une refonte des méthodes et une adaptation de celles-ci aux conditions sans cesse mouvantes de la vie.

L'école secondaire de la Gruyère, à Bulle, a eu cent ans cette année. Comme d'autres établissements scolaires, elle possède sur les hommes ce précieux avantage de pouvoir devenir vénérable sans vieillir.

L'Institut du Sacré-Cœur, à Estavayer-le-Lac, a fêté, lui, son cinquantième anniversaire. Comme l'Académie Sainte-Croix ou l'école supérieure de commerce, à Fribourg, l'Institut est un établissement libre qui, moyennant certains avantages, accepte le contrôle et la surveillance de l'Etat : celui-ci reconnaît certains des examens de l'Institut qui, de son côté, sert d'école secondaire de district en lieu et place de l'école officielle que l'Etat n'a, ainsi, pas besoin d'entretenir. Une section normale prépare, en outre, les futures institutrices aux examens du brevet primaire organisés par l'Etat. Chaque partie trouve donc son avantage à cet arrangement. A une époque où l'Etat monopolise tout, il est agréable de signaler un système libéral qui fonctionne le mieux du monde.

Pour succéder à M. Joseph Gogniat, directeur du Conservatoire-Académie de musique, le Conseil d'Etat a choisi M. Aloys Fornerod, critique musical et compositeur bien connu en Suisse romande. Il a nommé professeur de chant grégorien, de direction d'ensemble vocal et de solfège avant l'âge scolaire M. l'abbé Pierre Kaelin, et professeur de piano M^{lle} Marthe Burri.

Le programme du Conservatoire ne prévoyait pas, jusqu'à cette année, le cas d'élèves qui considéreraient les cours théoriques de musique comme le seul objet de leurs études. Pour remédier à cette lacune, deux nouveaux diplômes ont été créés, qui répondent aux besoins actuels : un certificat des branches théoriques, ou, dans certains cas, simplement certificat d'harmonie, contrepont et fugue ; un diplôme de capacité pour l'enseignement des branches théoriques. Ces deux nouveaux parchemins rendront de bons services, au corps enseignant primaire principalement, celui-ci étant le représentant traditionnel de la musique — fanfare, société de chant, orgues — dans les villages.

* * *

Quarante-cinq élèves ont suivi les cours de l'Ecole Normale des instituteurs, durant l'année 1954/55. En juillet dernier, vingt-cinq d'entre eux, sans compter un outsider, ont passé avec succès les examens d'Etat pour l'obtention du brevet primaire. Pour ceux qu'intéresse l'origine des futurs instituteurs, on mentionnera que parmi ces 45 élèves, 18 étaient fils de paysans, 16 fils d'instituteurs, 4 fils de commerçants, 3 fils d'employés, 2 fils d'ouvriers, 1 fils de représentant de commerce, 1 fils d'artisan.

L'Ecole Normale est actuellement l'objet de nombreuses études auxquelles on a fait allusion dans les chroniques de 1954 et de 1953. Constructions nouvelles, prolongation des années d'études de quatre à cinq ans, entrée chaque année au lieu de chaque deux ans, comme jusqu'ici, tels sont les problèmes principaux qui sont débattus et à la veille de trouver leur solution. Se greffent sur ceux-ci d'autres questions fondamentales dont le propre est de passionner les esprits dès qu'on les soulève : l'Ecole Normale doit-elle être un internat ou un externat,

c'est-à-dire un séminaire, ou une simple section du Collège ? Faut-il persister, traditionnellement, à former les instituteurs dans une école spécialisée, ou faut-il, avec l'aide du Collège et de l'Université s'efforcer d'arriver aux mêmes résultats ? Le chroniqueur se gardera comme du feu d'ajouter son opinion à celles qui sont émises dans le canton actuellement. Tous ces problèmes trouveront d'ailleurs leur solution durant l'hiver prochain, pour le plus grand bien, on n'en doute pas, de l'avenir de l'Ecole Normale.

* * *

L'année qui vient de s'écouler était, pour le Technicum cantonal, la soixantième de son existence, puisque c'est en 1894 qu'il a commencé. A une époque où les exigences de l'artisanat et de l'industrie se font de plus en plus grandes, chaque année démontre mieux à quel point cet établissement est indispensable à la vie fribourgeoise, et combien ont été bien inspirés ses fondateurs.

Le Conseil d'Etat a nommé professeurs MM. Auguste Rody, maître de dessin, attaché déjà au Technicum en qualité de maître auxiliaire, et Charles Vez, jusqu'ici préparateur et maître de pratique. M. l'abbé Schneuwly, devenu secrétaire général d'UNDA, ayant résigné ses fonctions d'aumônier et de directeur de l'internat, la Direction de l'instruction publique a fait appel, pour lui succéder, aux Pères Salésiens de Dom Bosco dont l'ordre dirige avec grand succès de nombreuses écoles professionnelles florissantes. M. Paul Rolle, ingénieur, a été désigné en qualité de chef de l'atelier de mécanique. Il est, en outre, chargé des cours d'organisation industrielle et de machines-outils aux élèves de la section technique, ainsi que d'un cours de dessin de machines aux élèves de dernière année de l'atelier-école de mécanique.

Du rapport de M. Michel, directeur, qui vient de clore l'année scolaire, rapport qui relève le succès de plus en plus grand des différentes sections du Technicum, notons à nouveau — car on l'avait déjà fait l'an passé — l'importance accrue de l'école de chefs de chantier, dont les élèves sont très recherchés lorsqu'ils ont terminé leurs études.

Relevons également qu'à l'atelier de menuiserie un cours d'instruction pour experts aux examens de fin d'apprentissage des ébénistes s'est déroulé avec succès. Il convient enfin de dire un mot des cours industriels du soir qui, inaugurés l'an dernier, comptaient déjà 146 inscriptions cette année. L'utilité de ces cours est ainsi clairement démontrée, et la direction du Technicum a l'intention de les développer encore, afin qu'un plus grand nombre d'ouvriers et d'employés désireux de perfectionner leurs connaissances puissent en bénéficier.

* * *

Il n'y a pas eu, durant l'année écoulée, de changements dans le corps professoral du Collège qui avait la garde de 1317 élèves, dont 984 à Saint-Michel, 229 à Saint-Jean, et 104 à Bertigny. Le programme, en revanche, a subi une modification annoncée l'an dernier : les élèves de 5^e littéraire ont commencé à faire de l'anglais à raison de deux heures par semaine, sans pour cela renoncer au grec et au latin. La nouvelle

organisation atteindra progressivement les classes supérieures jusqu'en physique. L'an prochain, pour la première fois dans les annales du Collège, les bacheliers latin-grec auront une épreuve d'anglais au baccalauréat. Cette année, ils ont traduit pour la dernière fois un thème grec, cette discipline étant désormais supprimée du programme du baccalauréat. Les professeurs qui ont fait l'expérience de ce nouveau système se déclarent satisfaits du résultat. La confusion que certains prédisaient, par accumulation de trop de langues différentes à apprendre, ne semble pas à craindre.

La clôture de l'année scolaire a revêtu une solennité particulière, l'hôte d'honneur chargé de présider la distribution des prix étant le professeur Gonzague de Reynold, lauréat récent du prix Schiller et ancien de Saint-Michel. Ce fut pour M. le Recteur Cantin une occasion de se réjouir de pouvoir honorer le Collège en célébrant un glorieux ancien élève. Pour M. de Reynold, ce fut celle de rappeler ce qu'un écrivain et un grand historien doit à sa formation gymnasiale. Après avoir dit les dangers qui menacent le jeune intellectuel, la médiocrité et le dessèchement, il exprima en ces termes l'influence de ses années de collège sur sa carrière :

« Si j'ai évité ce danger, je le dois à la grande tradition humaniste qui, depuis sa fondation, est demeurée la marque de Saint-Michel. Sans le latin, je n'aurais jamais su le français. Sans le grec, je n'aurais su ce qu'est l'Europe... J'ai vécu, je vis encore sur ce fonds que m'a donné Saint-Michel, et je le retrouve en moi toutes les fois que j'ai besoin de creuser. »

L'Ecole supérieure de commerce pour jeunes filles, qui prépare au baccalauréat commercial, a célébré, comme l'Institut du Sacré-Cœur dont on parlait plus haut, le cinquantième anniversaire de sa fondation. C'est à la clairvoyance et à l'esprit d'entreprise du conseiller d'Etat Georges Python qu'on la doit ; c'est au dévouement et à la compétence des Révérendes Sœurs Ursulines qui, avec quelques professeurs laïcs, assurent l'enseignement à l'Ecole, que l'on doit son développement harmonieux et l'excellente réputation dont elle jouit. Profitons de cet anniversaire pour remonter 50 ans et relire en quels termes le Conseil d'Etat annonçait, en 1905, l'ouverture de cet établissement :

« Nous voudrions aujourd'hui... ajouter à nos institutions scolaires une section d'enseignement commercial destinée exclusivement aux jeunes filles. Nombre de jeunes personnes, après avoir absous l'école secondaire, s'en vont à l'étranger, comme institutrices ou à tout autre titre, chercher un avenir meilleur. Trop souvent surviennent des mécomptes. Il est du devoir des autorités publiques de procurer aux jeunes filles des positions dans le pays. Nous croyons que le commerce peut leur ouvrir de nouvelles carrières et profiter de leur collaboration. Notre but est donc de donner aux jeunes personnes une formation qui les rende aptes à la correspondance, à la tenue des livres et autres détails de l'exercice du commerce. »

Cinquante ans après, il est permis d'affirmer que ces tâches ont été pleinement assumées.

* * *

L'Université a compté, durant l'année scolaire 1954/1955, 1265 élèves au semestre d'hiver, et 1185 au semestre d'été. Sur les 1003 étudiants immatriculés du semestre d'été, 670 étaient des Suisses, les 333 autres appartenant à 44 nations étrangères. La Faculté de théologie en comptait 215, celle de droit et des sciences économiques 243, celle des lettres 256, et celle des sciences 289.

M. le professeur Oswald, élu recteur l'an dernier, a terminé la première année de son rectorat, et il reste donc en fonctions jusqu'en juillet 1956. Dans les décanats, le R.P. Spicq O.P., professeur d'exégèse du Nouveau Testament, succède au R.P. Michels comme doyen de la Faculté de théologie; M. Henri Deschenaux, professeur de droit civil, à M. Müller-Büchi, comme doyen de la Faculté de droit; M. Pierre-Henri Simon, professeur de littérature française, au R.P. Utz, comme doyen de la Faculté des lettres; M. Aloys Müller, professeur de physiologie, à M. Séverin Bays, comme doyen de la Faculté des sciences.

On a dit, l'an dernier, que jusqu'ici l'Université ignorait le principe de la limite d'âge des professeurs, et qu'un arrêté du Conseil d'Etat avait introduit celle-ci, avec effets dès la fin de l'année 1954/1955. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a été amené à accepter, en juillet, la démission de six professeurs, soit MM. Henri de Diesbach, Léonard Weber, Gaston Castella, Serge Barrault, Hans Schorer et Mgr Célestin Trezzini. En signe de reconnaissance pour les services rendus à l'Université, les démissionnaires ont reçu le titre de professeur honoraire.

Ont été nommés durant l'année : avec le titre de professeurs extraordinaires, les R.P. Cornelius Williams O.P. (morale spéculative), Joseph Henninger SVD (ethnologie) et M. Kurt Strebel (mathématiques); avec le titre de privat-docent, M. Edouard Studer (philologie germanique). Le Conseil d'Etat a, en outre, sanctionné la promotion au titre de professeur ordinaire de MM. Basilio Biucchi, Willy Büchi et Giuseppe Billanovich, respectivement professeurs d'économie nationale théorique, d'économie nationale pratique et de littérature italienne.

Le corps enseignant a déploré la mort du R.P. Deman, professeur de morale spéculative, et de M. Hermann Gamma, chargé de cours à l'institut de botanique.

Un nouvel Institut a été créé à la Faculté des sciences, par division en deux d'un Institut, la chimie physiologique se séparant de la physiologie proprement dite. Le professeur Werner Schuler en est le directeur, le professeur Muller restant, de son côté, directeur de l'Institut de physiologie. Cette mesure a pour but d'assurer, dans une discipline en plein essor, le développement rapide de l'enseignement et de la recherche. Notons, en outre, que ces deux instituts préparent, pour l'automne 1955, un congrès international d'angéiologie pour lequel un grand nombre de participants est d'ores et déjà annoncé. Le chroniqueur aura, sans doute, l'occasion de revenir l'an prochain sur cette importante manifestation scientifique que l'Université de Fribourg a le grand honneur d'organiser.

A la suite de la démission de MM. Barrault et Castella, professeurs d'histoire, un regroupement de la section historique de la Faculté des lettres est à l'étude. Les problèmes à résoudre ne sont pas seulement

scientifiques, mais linguistiques, l'enseignement de l'histoire se faisant en français et en allemand, sans toutefois que la même période soit professée en deux langues. A l'heure actuelle, il est cependant encore trop tôt pour donner le résultat final des études entreprises.

L'Université américaine de Georgetown, où se préparent à leur carrière les futurs diplomates d'outre-Atlantique, a conclu un accord avec celle de Fribourg : le programme d'études de Georgetown prévoyant que les étudiants doivent passer deux semestres de celles-ci dans une Université d'Europe, c'est Fribourg qui sera cette Université. Elle recevra, dès l'automne, une quinzaine d'étudiants, qui fréquenteront principalement les cours de sciences économiques. Pour les recevoir, le Foyer Saint-Justin s'est agrandi, et les nouveaux venus y trouveront une organisation analogue aux « colleges » de leur pays. Un professeur de Georgetown accompagnera ce premier contingent, le R.P. Yates, qui enseignera les sciences économiques avec le titre de professeur invité.

L'Institut de pédagogie et de psychologie appliquée a organisé, en juillet, un cours de vacances consacré à l'adolescence et à ses problèmes. Plus de 600 participants appartenant à 14 pays différents, suivirent les exposés présentés par des professeurs au grand renom, venus de Suisse ou de l'étranger. Après avoir constaté que l'adolescence est autre chose qu'une évolution biologique, qu'elle est une période de construction de la personnalité, qu'elle est plus et mieux que le jeu de l'interaction des dispositions du sujet et des facteurs du milieu, de savants conférenciers étudièrent les meilleures manières d'aider le jeune à se préparer à donner la réponse que la vie attend de lui. D'autres examinèrent l'influence que le cinéma exerce sur lui, l'aide que l'école peut lui apporter, que ce soit l'école populaire, l'école professionnelle, l'école normale ou le gymnase. Enfin, le cours s'occupa aussi des difficultés que l'adolescent rencontre, et qui peuvent devenir pour lui occasion de crises. Les conférences étaient données en français, allemand et italien. Chaque jour, des séances de discussion permettaient à chaque participant de demander ou d'apporter des compléments d'information. A l'issue de ce cours, une résolution fut votée rappelant le droit à la liberté d'enseignement, et celui, pour les parents, de placer leurs enfants dans l'école de leur choix.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Département

Le Département de l'instruction publique a changé de chef. M. Albert Picot, après vingt-trois années de magistrature, dont neuf à la tête de l'instruction publique, ne s'est pas présenté aux élections du Conseil d'Etat de novembre 1954. Le 2 décembre, au cours d'une charmante réception d'adieu offerte au personnel du Département, aux membres du bureau du Sénat universitaire, aux directions d'écoles

secondaires, aux inspecteurs d'écoles primaires et aux chefs des services de l'Office de l'enfance, le Recteur de l'Université et le Secrétaire général du Département exprimèrent au distingué magistrat leurs sentiments d'estime et de reconnaissance pour toute l'œuvre accomplie en faveur de l'instruction publique et de la haute culture dont il fut toujours un ardent promoteur, servant ainsi fidèlement les intérêts d'une cité qui s'enorgueillit d'être depuis des siècles un centre intellectuel.

Son successeur est M. Alfred Borel, avocat et Conseiller national qui, par ses activités antérieures, était familiarisé avec bien des arcanes de ce très gros Département.

Plusieurs services ont changé de titulaire.

Le 22 juin 1955, M. Edouard Laravoire, chef du Service d'observation et inspecteur des classes spéciales et des maisons d'enfants, était enlevé, à l'âge de 62 ans et après quarante années d'activité, à l'affection de ses chefs, de ses collègues et du personnel. M. Ed. Laravoire dirigeait notre service médico-pédagogique depuis sa création, en 1930; il s'est consacré à sa tâche délicate avec un esprit de service admirable.

M. Raymond Uldry, qui a réorganisé avec l'aide d'une fiduciaire le service du Tuteur général, a été nommé par le Conseil d'Etat, dès le 1^{er} juillet 1955, chef du Service des apprentissages (Département du commerce et de l'industrie); il est chargé en particulier d'étudier les solutions qui pourraient être fixées par la loi sur la formation professionnelle, qui est toujours à l'étude. Ces solutions peuvent être d'une grande importance pour toutes nos écoles professionnelles. M. Pierre Zumbach, chef de l'Office social de l'Eglise nationale protestante, a été désigné en qualité de nouveau Tuteur général; comme il ne peut pas entrer immédiatement en activité, M. Uldry continuera à remplir les fonctions de Tuteur général conjointement avec celles de Chef du Service des apprentissages.

Signalons aussi le décès de M. Paul Lachenal, qui dirigea le Département de 1930 à 1936, et qui ne laisse que des amis.

Enseignement primaire

Les études pour la mise au point du plan d'études continuent. L'Union des instituteurs a obtenu d'un quotidien, la *Tribune de Genève*, la publication d'un questionnaire détaillé destiné à renseigner sur les vœux de la population, qui devait dire l'importance relative à attribuer aux diverses disciplines. Un millier de réponses — ce qui est en somme peu — ont été envoyées. D'autre part, tout le corps enseignant a dû donner son avis et ses desiderata. Les commissions d'études ont ainsi un abondant matériel à disposition. Il est assez rare que les questions scolaires fassent l'objet de la propagande des partis; ce fut pourtant le cas en novembre 1954 pour les élections cantonales. Une opposition assez générale se manifesta contre l'enseignement de la lecture globale — employée dans cinq ou six classes sur plus d'une centaine — et contre l'écriture script (à laquelle, depuis 1948, est substituée l'écriture liée à partir de la sixième primaire). Le nouveau Conseil d'Etat mit, en conséquence, fin à l'essai limité d'utilisation de la lecture globale, et décida l'introduction de l'écriture liée à partir de la 3^e année: un

professeur secondaire de dessin — déchargé de son enseignement — a reçu pour mission d'étudier, dès la rentrée de septembre 1955, tous les problèmes posés par cette décision : modèles d'écriture, cours de formation aux instituteurs en activité et aux candidats, méthodologie, etc.

Plusieurs partis politiques avaient aussi inscrit dans leur programme la revalorisation des traitements des instituteurs primaires. Rappelons que ceux-ci, qui sont identiques pour les institutrices, sont de Fr. 8840.— pour atteindre en douze annuités Fr. 12 920.—, à quoi s'ajoutent diverses indemnités ; d'après la liste officielle publiée en 1952 par l'*Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen*, Genève occupait le second rang pour ces traitements, juste après Bâle-Ville ; mais aux traitements indiqués par l'organe officiel de la Conférence suisse des chefs de Départements de l'instruction publique, il y a lieu d'ajouter les allocations accordées par les principales communes de Suisse, ce qui modifie sensiblement la position des traitements genevois. Le Conseil d'Etat a donc chargé le Département d'étudier une augmentation des traitements ; cette étude va aboutir prochainement.

Le nombre des élèves continue à augmenter ; l'enseignement enfantin et primaire en compte actuellement plus de 20 000, répartis dans 740 classes (31 de plus que l'année précédente). Quarante et un brevets ont été distribués en juin 1955, en séance solennelle, aux nouveaux membres du corps enseignant. La démobilisation des suppléants (233, non compris les 15 candidats chargés de classe et les 26 retraités gardés en activité) va commencer prochainement.

M. Edmond Rast, inspecteur d'écoles primaires depuis 1932, a atteint la limite d'âge après quarante-quatre ans de services, au cours desquels il a assuré avec talent l'enseignement du français aux candidats. Il a été remplacé par M. Alfred Mauris.

M^{me} Anne-Lise Jotterand, inspectrice des écoles enfantines, avait demandé un congé pour l'année scolaire, et l'a fait renouveler pour l'an prochain. Son intérim a été assuré par M^{lle} Georgette Basset, que le Conseil d'Etat vient de nommer définitivement dans ses fonctions, l'augmentation du nombre des classes enfantines justifiant la nomination d'une seconde inspectrice.

M. Robert Dottrens, professeur de pédagogie à l'Université, co-directeur de l'Institut des sciences de l'éducation, a démissionné, en juillet 1955, de ses fonctions de directeur des Etudes pédagogiques, soit de notre école normale. Deux directeurs, MM. Samuel Roller et Roger Nussbaum, assumeront dorénavant cette charge.

De nouveaux manuels ont été achevés au cours de l'année : il s'agit du remaniement du 2^{me} volume de grammaire dû à feu Albert Atzenwiler, et du 2^{me} volume de l'*Histoire de la Suisse* par Grandjean et Jeanrenaud ; les *Tableaux de conjugaison*, par Samuel Roller, sont à l'impression. Le manuel de géographie locale *Au pays genevois*, par Raymond Uldry, d'une présentation ingénieuse et fort attrayante, a été distribué dans les classes.

Les constructions d'écoles se poursuivent : Chêne-Bourg a inauguré la jolie école du plateau de Bel-Air. Vernier a rénové et agrandi son école. La Ville a édifié, dans sept endroits, neuf pavillons qui permettent d'attendre l'adoption de projets définitifs.

Enseignement secondaire

La première vague d'augmentation des effectifs a atteint, en septembre 1954, le 7^e degré, autrement dit la première classe du Collège classique. En décembre 1949, nous avions évalué à 333 le nombre des élèves qui entreraient en VII^e du Collège ; les inscriptions ont été de 327 ; mais en cours d'année, l'effectif a passé à 334. Pour la rentrée de septembre 1955, dans cette même classe, 396 inscriptions étaient prévues ; actuellement il y en a 395. L'exactitude de nos prévisions prouve que les constructions que nous demandions sont indispensables. Le Collège a dû, en 1954, occuper provisoirement une salle de paroisse, une salle de réunion dans le bâtiment de la gymnastique, et trois salles de la caserne des pompiers, qu'on atteint au moyen d'une passerelle.

Le nouveau Conseil d'Etat, dès son entrée en fonction, s'est occupé de fournir des locaux ; des conférences ont réuni les représentants des deux Départements intéressés : travaux publics et instruction publique. On court au plus pressé, c'est-à-dire que des dispositions provisoires ont été arrêtées. Deux centres scolaires nouveaux s'édifient, l'un pour le Collège et le Collège Moderne dans la campagne Rigot, que l'Université, propriétaire du domaine, a bien voulu mettre partiellement à disposition. Il recevra en septembre 1955 quinze classes, neuf du Collège Moderne, six du Collège. Les pavillons comprennent des salles de gymnastique, de physique, de sciences naturelles, de dessin et de travaux manuels. L'autre centre, destiné à l'Ecole professionnelle et ménagère et à l'Ecole supérieure des jeunes filles, sera dans la campagne Cayla, que possède l'Etat. Quatre classes de l'Ecole ménagère y logeront dès septembre 1955 ; elles auront salles de gymnastique, de repassage, de couture et de cuisine. L'Ecole supérieure des jeunes filles n'occupera qu'en septembre 1956 de nouveaux pavillons dans ce centre ; en attendant, les combles de l'école de la rue Voltaire sont transformés en huit salles de classe, une salle de gymnastique ayant dû être sacrifiée dans l'opération.

Ces pavillons provisoires, dont le nombre pourra s'étendre, la place disponible étant grande, permettront d'étudier la construction de bâtiments définitifs.

Le Conseil d'Etat a mis dans son programme l'élaboration d'un plan d'études général de l'enseignement secondaire inférieur sans pour cela vouloir détruire les caractéristiques des diverses écoles. Le Département a en conséquence désigné une série de commissions, comprenant les directeurs des écoles secondaires, des inspecteurs et instituteurs primaires, des maîtres secondaires des écoles en cause et des écoles ou sections qui leur font suite. Ces commissions, réunies en une assemblée générale, ont commencé leurs travaux. Le directeur de l'enseignement secondaire a posé une série de questions qui devront être élucidées : début de l'enseignement secondaire inférieur (12 ou 13 ans, soit 7^e ou 8^e degré ; dans le premier cas, toutes les écoles secondaires s'aligneraient sur le Collège classique) ; tronc commun en 7^e, avec options (soit sélection et répartition des élèves), certificat d'études à la fin de la scolarité ; place des diverses disciplines, leur choix, leur méthodologie,

la formation des maîtres ... Autant de problèmes dont les solutions influenceront sur l'organisation même de l'enseignement.

S'il n'est pas possible, dans le cadre d'une brève chronique, d'énumérer toutes les modifications de programme réalisées ou décidées, il importe toutefois de signaler que l'enseignement secondaire cherche de plus en plus à préparer l'élève à la vie, à lui ouvrir l'esprit et à susciter sa curiosité. D'où les tentatives de travail dirigé, qui réussissent fort bien. D'où les visites d'usines, d'entreprises commerciales, d'expositions, à Genève ou hors de Genève. D'où la participation à des concours, tel celui organisé par le Rotary club à l'occasion de son cinquantième anniversaire ; ou le succès de la représentation de *Cinna*, réservée aux élèves, par le Théâtre national populaire. D'où aussi les récitals, concerts et soirées donnés par les élèves de telle ou telle école ou classe. Les peintres-décorateurs ont orné l'école du Grutli d'une grande peinture murale fort remarquable. Cette année, la « journée » de l'Ecole des arts et métiers était réservée à nos écoles d'apprentissage : les parents, le grand public, ont pu voir les apprentis au travail dans leurs classes et leurs ateliers ; parmi tous les appareils et machines exposés, notons spécialement un hélicoptère dont les plans ont été calculés par deux élèves techniciens et exécutés dans les ateliers.

Enseignement supérieur

Les bâtiments, dans cet ordre d'enseignement aussi, posent des problèmes qui n'ont pas laissé indifférent le nouveau Conseil d'Etat. Une partie de l'édifice des Bastions a été très heureusement rénovée ensuite du transfert de l'Institut de Physique ; cette étape des travaux, due à l'ancien chef du Département des travaux publics, s'est terminée par l'inauguration, dans la belle salle du Sénat, de la décoration murale, œuvre du peintre Eric Poncy. Mais ce n'est qu'une étape. L'herbier Boissier devra bien émigrer un jour et rejoindre les autres collections du Conservatoire botanique de la Ville de Genève. Le Museum d'histoire naturelle, qui occupe une aile du bâtiment des Bastions, subsiste dans le flanc de l'Université ; lui aussi devrait bien céder la place, mais les décisions appartiennent à la propriétaire, c'est-à-dire à la Ville, et non pas à l'Etat.

Le Département des travaux publics a fait déterminer le volume du futur Institut d'hygiène, de celui de pathologie et de médecine légale, de l'Ecole de médecine et de l'Ecole de chimie. Ces constructions auront lieu dans l'ordre ci-dessus indiqué ; des commissions ont entrepris les premiers travaux. Le projet de création d'une cité universitaire trouve aussi un accueil favorable à l'Hôtel-de-ville.

Le corps professoral n'a pas été épargné par la mort. Elle a enlevé MM. Henri Lagotala, chargé de cours d'étude et recherche des gîtes pétrolifères et maître secondaire ; Henry Pasdermadjian, professeur extraordinaire d'organisation et de comptabilité industrielles ; Henri Flournoy, chargé de cours de psychologie médicale ; Liebmann Hersch, professeur ordinaire de statistique. Plusieurs professeurs honoraires sont décédés, notamment MM. Eugène Borel, né en 1862 et dont la carrière fut des plus brillantes, Henri Fehr, né en 1870, ancien recteur et qui dirigea la revue *L'enseignement mathématique*. Ce nécrologe serait trop

incomplet s'il ne rappelait la mémoire de M. Albert Roussy, secrétaire honoraire de l'Université.

M. Edouard Poldini, qui était professeur extraordinaire, est devenu professeur ordinaire de géographie appliquée et d'étude des gîtes pétrolifères, joignant ainsi à son enseignement celui qui était donné par M. Lagotala.

M. Gérald Mentha a été nommé professeur extraordinaire de l'organisation et de la comptabilité industrielles, succédant à M. Pasdermadjian.

Plusieurs professeurs ont atteint la limite d'âge, ce qui a donné lieu à des nominations et à des regroupements d'enseignements, surtout à la Faculté de droit. M. Maurice Bourquin, professeur ordinaire de droit international public, et M. Georges Sauser-Hall, professeur ordinaire de législation civile comparée et de droit international privé, ont tous deux été nommés professeurs honoraires. M. Léopold Boissier, professeur extraordinaire de droit constitutionnel comparé, a démissionné pour pouvoir se consacrer à sa nouvelle charge de président du Comité international de la Croix-Rouge. Ensuite de ces départs, l'enseignement de M. Jean-Adrien Lachenal, professeur extraordinaire, comprend, outre le droit civil comparé, le droit international privé. M. Paul Guggenheim est nommé professeur ordinaire de droit international public ; M. Alexandre Berenstein, professeur ordinaire de droit du travail et des assurances sociales et privées ; M. Pierre Lalive d'Epinay, professeur ordinaire de procédure civile générale et de droit civil suisse ; M. Adrien Robinet de Cléry est chargé de cours du droit constitutionnel comparé ; M. Bernard Gagnebin, de celui de la philosophie du droit et M. Georges Brosset, de celui de la procédure civile genevoise, cédé par M. le professeur Graven dont les cours de droit pénal et de procédure pénale sont augmentés.

A la Faculté des Lettres, M. Waldemar Deonna, professeur ordinaire d'archéologie et d'histoire de l'art, atteint la limite d'âge et devient professeur honoraire. M. Paul Collart, doyen et déjà professeur d'histoire et d'épigraphie latine, est chargé de la chaire d'archéologie ; il renonce à son cours à l'Ecole d'architecture. M. Jean Leymarie est chargé, à titre de professeur extraordinaire, de l'histoire de l'art, qu'il enseignera aux côtés de M. Pierre Bouffard. M. Willy Tappolet, qui était — à côté de son enseignement secondaire — chargé de cours de musicologie, devient professeur extraordinaire.

A la Faculté des sciences, trois nominations sont intervenues : celles de M. Grégoire Wannier, professeur ordinaire de physique théorique ; de M. Robert Monnier, professeur ordinaire de chimie et d'électrochimie techniques, et de M. Pierre Wenger, chargé de cours de radiochimie.

En Médecine, M. René Gilbert, professeur ordinaire de radiologie médicale, a démissionné pour raison de santé ; il est devenu professeur honoraire. M. le Dr Fred Bamatter, professeur associé et chargé de cours, est devenu professeur extraordinaire de puériculture, et M. le Dr William Geisendorf a été chargé du cours d'enseignement propédeutique d'obstétrique et de gynécologie.

A l'Institut de médecine dentaire, M. Paul Guillermin, professeur de polyclinique dentaire, d'art et d'hygiène dentaires et de stomatologie,

a atteint l'âge fatidique de la retraite ; il reçoit l'honorariat. Les enseignements ont été répartis autrement à la suite de cette démission : M. le professeur Jean-Arthur Held donnera dorénavant la pathologie et thérapeutique des organes buccaux, la polyclinique stomatologique et dentaire, les prothèses chirurgicales maxillo-faciales et la stomatologie clinique, tandis que M. Louis Baume est nommé professeur d'endodontie.

A l'Ecole d'architecture, MM. Louis Villard, professeur attaché d'acoustique, et François Perroux, professeur attaché de technique financière, ont tous deux atteint la limite d'âge.

M. le professeur William Rappard, directeur de l'Institut universitaire de hautes études internationales, a fait savoir au Conseil exécutif de la Fondation qu'il désirait résigner ses fonctions de directeur dès la fin de la présente année universitaire. Les autorités, les professeurs, ses anciens élèves, venus des cinq continents, l'ont fêté au cours d'un grand dîner, le samedi 9 juillet, et lui ont exprimé éloquemment leur estime pour l'œuvre accomplie. Le Conseil Exécutif a appelé pour le remplacer M. Jacques Freymond, qui a renoncé pour ce faire à sa chaire à l'Université de Lausanne.

Signalons, pour terminer cette revue du corps professionnel, que neuf nouveaux privat-docents ont été habilités à enseigner.

L'Université, au cours du « dies academicus », a conféré à MM. Marc Boegner, André Siegfried, Auguste Simonius, Egidio Reale et Hans Wehberg, le doctorat *honoris causa*.

MM. les professeurs Marcel Raymond et Erwin Rutishauser ont reçu, respectivement, le prix des lettres et celui des sciences de la Ville de Genève. Les trente ans de professorat du Professeur Auguste Lemaître ont été célébrés comme il se doit.

L'Université compte un grand nombre d'étudiants ; parmi eux, il y a une proportion d'étrangers plus forte que partout ailleurs en Suisse. Leur situation est parfois difficile et demande des interventions délicates. Aussi un poste d'assistante sociale a-t-il été créé, qui rend les plus grands services. On juge aussi combien une cité universitaire serait utile. Pour sa part, le Département du travail, de l'hygiène et de l'assistance publique a bien voulu admettre gratuitement aux polycliniques les étudiants qui ont eu recours à une institution d'entraide universitaire.

L'Ecole d'interprètes a tellement grandi depuis sa fondation qu'elle ne pouvait pas rester, sans de graves inconvénients, un institut annexe de la Faculté des lettres. Dès le début du semestre d'été 1955, elle a reçu son autonomie. Son nouveau statut lui permettra de se développer encore selon ses destinées propres.

Le Professeur A. Franceschetti a orienté une partie de ses travaux sur la génétique humaine. Leurs résultats sont tels que l'existence officielle a été accordée depuis janvier 1955 à ce nouvel institut.

La Fondation Rockefeller a mis à la disposition du Professeur Jean Piaget Fr. 228 000.— pour un centre d'épistémologie génétique, et la Fondation Ford lui alloue 35 100 dollars pour des recherches sur les rapports entre le développement de la pensée chez l'enfant et celui de la perception.

Ce ne sont d'ailleurs pas les seuls gestes généreux en faveur des recherches ou des étudiants. En souvenir d'un ancien élève de l'Institut de médecine dentaire, un fonds Larue, de Fr. 10 000.—, a été institué. Quant à la Société Académique, ses largesses ne se comptent plus.

* * *

Une fois encore, Genève a accueilli la Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par l'UNESCO et par le BIE. Celle de cette année était la dix-huitième. Elle a duré du 4 au 12 juillet et réunissait les délégations de soixante-cinq pays et les observateurs d'une dizaine d'institutions. Elle tend ainsi à l'universalité, tous les continents étant représentés. Il est d'un intérêt toujours renouvelé d'entendre les rapports sur le mouvement éducatif de tant de pays si divers. Les déclarations de certains délégués sur les difficultés auxquelles se heurtent les autorités pour créer un système éducatif et pour instruire leurs populations sont parfois bien émouvantes. Outre ces rapports, l'ordre du jour portait sur l'enseignement des arts plastiques dans les écoles primaires et secondaires et sur le financement de l'éducation. Cette fois encore, les recommandations furent adoptées à l'unanimité : toutes les divergences raciales, religieuses, politiques, économiques, s'abolissent quand il s'agit de promouvoir l'instruction, dont dépend l'amélioration de la condition humaine.

HENRI GRANDJEAN.

Jura bernois

Nous vivons, dans le domaine scolaire, non pas encore à l'ère atomique, mais à l'époque d'une grave pénurie de maîtres.

Ce phénomène peut paraître, à première vue, avantageux pour le corps enseignant, qui est devenu subitement une denrée rarissime, de sorte que l'on choie, que l'on cajole ses maîtres, qu'on les traite avec plus d'égards que jamais, et que les élèves des écoles normales sont placés déjà bien avant leurs derniers examens de brevet.

Mais ces avantages ne sont-ils pas, hélas, compensés par les inconvénients de la situation, même en ce qui concerne les intérêts directs du corps enseignant ? Pour tenir les classes, et non pas seulement en période de remplacement, on fait appel aux maîtres retraités, aux institutrices mariées qui avaient jugé bon de se vouer à leur tâche familiale, mais aussi aux instituteurs d'occasion : étudiants de toutes facultés, écrivains, journalistes en disponibilité, etc., etc. Messieurs les inspecteurs scolaires auraient fort à dire là-dessus et certaines localités ne savent plus, depuis des années, ce qu'est un véritable maître d'école. Il arrive que des vocations pédagogiques se révèlent, et que tel qui se croyait fait pour écrire, ou pour manier l'outil, trouve soudain de la joie à enseigner et déploie une activité fructueuse. Encore faudrait-il savoir qui fait aux maîtres leur bonne, ou leur mauvaise réputation. Rien n'est plus difficile que de se prononcer en pareille

matière. Mais il y a les autres cas, les classes négligées, les remplaçants qu'il faut prier de renoncer au métier, les dévoyés qui ne se plaisent nulle part, et pas davantage en classe que dans un bureau ou à l'usine. Et même si toutes les classes jurassiennes tenues provisoirement étaient bien dirigées, en apparence, le danger subsisterait d'envisager la formation pédagogique comme superflue, chacun s'imaginant que suffisent la bonne volonté et les dispositions pédagogiques innées — réelles ou fictives. Il importe donc de prendre toutes mesures pour assurer une tenue régulière de toutes les classes — et non seulement des classes les plus avantageuses, classes de ville, classes les moins pénibles. Les autorités s'y emploient activement : les admissions dans les écoles normales sont plus nombreuses, des candidats à l'enseignement sont détachés pour faire des remplacements, ou, ainsi que cela est pratiqué cette année au Jura, les examens de brevet sont avancés, les nouvelles recrues étant chargées de la tenue de toutes les classes sans titulaires dès le 1^{er} octobre : mesure d'une portée toute provisoire, puisque nous aurons, hélas, fauché notre blé en herbe, et qu'il n'y aura pas de série sortante au printemps. Mais on aura couru au plus pressé, et la plupart des classes jurassiennes seront normalement tenues cet hiver.

En dépit des difficultés de l'heure, la vie scolaire continue, active, généreuse, enrichissante. Plusieurs ouvrages sortent de presse : livre de lecture de 1^{re} année, attrayant à souhait ; celui de 2^e année va suivre. Livres de calcul de 5^e et de 6^e années. Les manuels de géographie et d'histoire sont prêts, de même que les fiches de calcul. Avec les brochures documentaires — cahiers d'enseignement, brochures de l'Éducateur, B. T. — c'est toute une bibliothèque scientifique mise à la disposition du corps enseignant, qui saura en tirer profit.

Il est un domaine dans lequel les efforts les plus considérables sont enfin accomplis, celui de la construction de maisons d'école et de logements pour le corps enseignant. Dans toutes nos dernières chroniques nous avons mentionné les nouvelles constructions. Cette année, ce sont les magnifiques collèges primaire et secondaire de Moutier, les petites maisons d'école du Fuet, de Saicourt, des Combes de Nods. Nos visites aux stagiaires nous ont conduit récemment dans deux de ces bâtiments, dans deux petites localités voisines l'une de l'autre. L'un est situé au-dessus du village, dont il contemple les toitures claires ou foncées et les vastes nappes de champs étendues devant les croupes des montagnes sombres. L'autre, au contraire, est comme une vigie devant le village, un peu au-dessous des larges maisons des paysans. L'un et l'autre sont dotés d'une place de gymnastique, et quand on aura planté des arbustes et des fleurs, le royaume des enfants sera parfait. Dès maintenant, on y trouve des salles claires et spacieuses, pourvues d'un mobilier pratique et plaisant. Les dépendances sont du meilleur goût. Dans un pareil milieu, l'éducation de la jeunesse devient aisée. Car il ne faudrait pas croire que l'enfant demeure insensible à l'influence du milieu scolaire ; dans un travail collectif d'une classe récemment transformée, nous trouvons ces quelques réflexions :

« Dans l'ancienne école, le pittoresque suppléait à l'indispensable... Un simple plancher huilé nous séparait de la cave, qui pendant longtemps eut chaque hiver 30 à 40 cm. d'eau... le plafond est aussi un

simple plancher, et notre institutrice pouvait aisément suivre les leçons de son collègue à l'étage supérieur...

» Que notre nouvelle maison est hospitalière !... Nous entrons dans la classe... C'est un émerveillement. Un parquet magnifique. Les parois en phasérite vert pâle sont reposantes et très belles. L'éclairage est ultra-moderne et le mobilier — oh ! le mobilier... — il n'y a que dans les contes de fées qu'on peut réaliser quelque chose d'aussi beau. C'est net, c'est propre, et si gai ! »

Et ces quelques remarques de l'institutrice :

« A l'ancien régime, une élève n'eût pu venir me dire : « Madame, depuis que nous avons une nouvelle école, il me semble que c'est vacances toute l'année !... ». Cette fillette a raison. Comme elle, chaque jour, en entrant en classe, un sentiment de joie et de sécurité me saisit. Avec un décor semblable, la journée doit être belle ; et j'entreprends ma tâche avec courage et gaieté... ».

Il faudrait citer entièrement les pages dans lesquelles s'expriment les sentiments du monde scolaire en face des magnifiques réalisations de notre temps. Inutile de dire que pareille entreprise charge lourdement l'Etat et les communes ; pour l'exercice 1954, l'Etat seul a versé plus de dix millions de subventions. Dans son rapport de gestion, notre ancien collègue Virgile Moine, directeur de l'Instruction publique du canton de Berne déclare : « L'avalanche des affaires relatives à la construction de maisons d'école continue... ». C'est grâce à l'appui substantiel de l'Etat que nos bâtiments scolaires peuvent ainsi se rénover à un rythme réjouissant, et il sied de l'en féliciter hautement. Le corps enseignant également trouve son compte à ces travaux. Les communes construisent pour les maîtres des logements confortables et plaisants, et le jour viendra où les familles d'instituteurs préféreront la campagne à la ville, où l'on gagne gros, mais où l'on dépense plus encore, sans connaître les charmes de la vie champêtre.

On ne saurait parler des constructions scolaires sans mentionner le problème des locaux qui hante les esprits dans « l'Athènes du Jura ». Pour son gymnase, l'école normale des instituteurs et l'école normale ménagère, Porrentruy ne possède guère que les anciens bâtiments des Princes-Evêques. Les écoles supérieures auraient besoin de salles de gymnastique, de homes, de nombreuses salles de classes, de laboratoires et de bibliothèques. La solution est claire : il faut construire. Mais la tentation est forte d'utiliser, à des fins scolaires, le vaste et beau château des Princes-Evêques, presque vide. Pour faire d'un château moyenâgeux un bâtiment scolaire, il faudrait le transformer, lui enlever son cachet, et engloutir des sommes folles dans une entreprise hasardeuse. Espérons que la solution de la facilité sera abandonnée et que Porrentruy, comme les villages de tout le pays, comme toutes les grandes cités studieuses, aura ses bâtiments modernes, dignes du renom de ses écoles.

Le corps enseignant primaire et secondaire a l'occasion de poursuivre sa préparation scientifique dans les cours de perfectionnement. En dehors des journées officielles, auxquelles prennent part tous les membres du corps enseignant, les cours suivants ont été organisés : travail du jersey, pour les maîtresses de couture ; à Hofwil, une semaine

d'étude de la langue allemande et de connaissance du pays, à l'intention du corps enseignant jurassien : ces journées, faisant suite à celles qui avaient été organisées l'année dernière à Porrentruy pour les instituteurs de langue allemande, ont obtenu plein succès et les participants sont revenus enchantés de cette prise de contact. Des cours de dessin pour le degré inférieur à Delémont, et pour les degrés moyen et supérieur à Moutier, ont été suivis chacun par une quinzaine de participants.

Enfin, une œuvre de grande envergure est en voie de réalisation : la modernisation de toute notre législation scolaire. La plupart de nos lois en pareille matière dataient d'un siècle, du temps de la rénovation politique de 1830 et de l'essor de nos institutions scolaires. L'armature était solide, et l'esprit généreux. Une bonne partie des anciennes dispositions ont pu être conservées, mais une adaptation aux nécessités modernes, une mise au point s'imposait. Après la revision de la loi sur les écoles primaires, en 1951, ce fut le tour de l'Université, dont le statut a été fixé à nouveau cette année. Le tour de l'école secondaire est venu, de sorte que tout l'appareil complexe de l'école publique aura été mis au point en quelques années. Travail considérable, qui touchait à de nombreux problèmes essentiels : caractère de l'école publique, rapports entre l'école et l'Eglise, répartition des charges publiques.

L'œuvre accomplie est heureuse. Nos institutions sont maintenant solidement assises et nous pouvons espérer que les luttes idéologiques nous seront définitivement épargnées, pour autant que l'on puisse engager l'avenir. Notre école publique demeure laïque, tout en affirmant son caractère profondément chrétien. Sur ces bases, il semble que l'entente puisse se réaliser entre les différentes tendances : partisans de l'école confessionnelle et défenseurs de l'école publique. Les événements de Belgique, toutefois, donnent à penser et certaines campagnes de presse, certains incidents politiques font réfléchir. Il s'en est fallu de très peu — de quelques voix seulement — que le Grand Conseil n'accepte une disposition mettant à égalité les écoles publiques et les écoles confessionnelles, au sujet de l'attribution de bourses aux élèves des écoles normales publiques et privées. Le problème est complexe ; certes, on peut déplorer que les élèves peu fortunés qui font leurs études en dehors des écoles publiques soient privés de l'appui financier de l'Etat. Les partisans de l'école libre vont plus loin : pourquoi l'Etat, qui bénéficie de l'organisation des écoles libres, en ce sens que leur entretien ne lui incombe pas, ne pourrait-il subventionner les dites écoles, et décharger, en partie du moins, les familles qui paient l'impôt, et qui supportent en outre toutes leurs charges scolaires ?

A première vue, une entente pourrait intervenir. Mais à la lumière des événements de Belgique — et il y a longtemps qu'on parle, dans ce pays, de la « jeunesse déchirée » — on doit se montrer prudent en pareille matière. Une fois le principe du subventionnement officiel de l'école libre admis, où s'arrêterait-on ? Il n'appartient pas à l'Etat de favoriser « l'éclatement » des institutions scolaires. Sa tâche est d'assurer à tous les enfants une instruction judicieuse, dans un esprit de respect mutuel et d'amour chrétien. L'Etat moderne autorise la création d'écoles libres ; il va même jusqu'à permettre aux parents, sous

certaines conditions, d'instruire leurs enfants à domicile. S'il allait plus loin, s'il acceptait de subventionner les écoles confessionnelles, toutes les écoles confessionnelles, cela va sans dire, aussi bien catholiques que protestantes, juives, musulmanes, et même les écoles de parents qui se proclameraient libres penseurs, où cela mènerait-il ? Faudrait-il aller jusqu'à subventionner les établissements de tendances politiques, communistes et autres ? Où s'arrêteraient les obligations de l'Etat ? Devrait-il accorder des subsides même aux très petites minorités ? Et d'autre part nierait-on le droit de l'Etat d'assurer à tous les enfants la possibilité de fréquenter une école publique, avec toutes les conséquences que cela comporte ?

Souhaitons que pareilles discussions nous soient évitées. Les autorités bernoises demeurent fidèles à une solution de libéralisme et de raison. Les actes législatifs de ces dernières années ont rencontré l'adhésion unanime des citoyens, et l'on est en droit d'espérer que la paix confessionnelle ne sera jamais plus troublée, pas plus par les questions scolaires que par toutes celles que la vie pose aux consciences.

La vie, toute la vie, dans la famille, en ville et au village, à l'école. La vie moderne a de rudes exigences. Il appartient à l'école d'y préparer la jeunesse, dans un esprit de large compréhension, de forte volonté de servir en mettant l'intelligence, le cœur et les connaissances acquises au service de la communauté. Nous croyons que toutes nos écoles s'y appliquent avec ferveur.

CHARLES JUNOD

Neuchâtel

Enseignement primaire

Personnel enseignant. — De 1950 à 1954, pour remplacer uniquement les démissionnaires, il aurait fallu 35 instituteurs et 111 institutrices. Dans le même temps, l'augmentation du nombre d'élèves a obligé les communes à ouvrir 86 classes. C'est là une des causes principales de la pénurie du personnel.

Bien que le recrutement des futurs membres du corps enseignant soit absolument normal, le Département de l'instruction publique a dû faire appel à des auxiliaires. Le tableau suivant donne, à cet égard, des renseignements intéressants.

Personnel auxiliaire au début de l'année scolaire 1955-1956

	<i>Instituteurs</i>	<i>Institutrices</i>
Retraités.	4	15
Institutrices mariées	—	58
Auxiliaires neuchâtelois	4	3
Valaisans	8	20
Fribourgeois	1	3
Vaudois	—	2
Bernois	1	2
Français	—	1
	18	104

Au total : 122 auxiliaires ce qui représente le 22 % du nombre des membres du corps enseignant.

Parmi les 28 auxiliaires valaisans, la plupart ont été engagés du 1^{er} mai au 31 octobre. D'autre part, en plus des 122 auxiliaires mentionnés ci-dessus, nous devons faire appel à une quarantaine d'étudiants de l'Université et des gymnases pour assurer le remplacement des instituteurs appelés à accomplir une période de service militaire : cours de répétition, écoles de recrues, de sous-officiers, d'aspirants.

Bâtiments scolaires. — Le centre scolaire des Forges, à La Chaux-de-Fonds, a été inauguré le 24 juin. M. le conseiller d'Etat G. Clottu, chef du Département de l'instruction publique, M. G. Schelling, président du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds et M. André Guinand, président de la commission scolaire de cette ville, prirent successivement la parole. Le centre scolaire des Jeannets, au Locle, sera occupé après les vacances d'été. A Neuchâtel, 9 des 10 classes du nouveau collège de La Coudre ont déjà été mises à la disposition des élèves de la région.

Conférences officielles. — Celles d'automne 1954 ont été présidées par M. le chef du Département et ont eu lieu à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Elles ont été remarquables à tous égards. Les exposés de M. Jean Rossel, professeur à l'Université de Neuchâtel, « Les particules fondamentales de la physique moderne », et de M. Pierre Lafitte, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, à Besançon, « André Gide devant l'opinion française », ont été très appréciés.

Les conférences de district du printemps 1955 ont permis à sept rapporteurs d'exposer les sujets suivants : « L'enseignement du français. Comment arriver à la correction de l'expression écrite » et « Les devoirs à domicile ». Dans plusieurs districts, les travaux ont provoqué d'intéressantes et de fort utiles discussions.

Manuels. — 7000 volumes des vocabulaires Lelu, Kubler et Voetzel ont été distribués aux élèves de la quatrième à la septième année.

Les « Exercices d'arithmétique » de toutes les années sont, pour la plupart, en voie de réédition. L'édition concernant les 4^e et 5^e années vient de paraître et d'être distribuée.

Le Manuel d'histoire suisse de Grandjean et Jeanrenaud, vol. II, nouvelle édition, vient de nous parvenir. Tout en l'appréciant vivement, nous regrettons que plusieurs suggestions du corps enseignant neuchâtelois n'aient pas été retenues. Le supplément d'histoire neuchâteloise a été supprimé. Il sera remplacé par un nouveau texte qui sera tiré séparément. La rédaction en a été confiée à M. Maurice Jeanneret, ancien professeur.

L'élaboration d'un manuel de géographie neuchâteloise est en cours avec la collaboration d'une commission.

Des fiches pour l'enseignement de l'allemand et des mesures de surfaces ont été établies par des groupes de la Société de travail manuel et de réforme scolaire. Le Département s'est intéressé financièrement à cette initiative.

Enseignement ménager. — Après un examen approfondi de la question, le Département de l'instruction publique a pris la décision de faciliter aux jeunes Neuchâteloises leur préparation à la carrière de maîtresses

ménagères sans qu'elles soient astreintes aux études gymnasiales. Grâce à un arrangement conclu avec la direction de l'Ecole normale ménagère de Porrentruy, les jeunes filles qui auront suivi avec succès les deux ans de la section moderne de l'école secondaire pourront se préparer à la formation de maîtresse ménagère, durant quatre ans, dans l'établissement jurassien. Elles devront compléter leur préparation générale, par exemple pour les travaux à l'aiguille et subir un examen d'admission. Il va sans dire que les jeunes filles en possession du baccalauréat continueront à être reçues à Porrentruy où leurs études professionnelles dureront 18 mois, les autres écoles normales leur étant aussi ouvertes.

Nous espérons que cette mesure d'assouplissement permettra à un plus grand nombre de Neuchâteloises de se vouer à l'enseignement ménager.

Cours de perfectionnement. — En 1954, plusieurs cours ont été organisés par le Département de l'instruction publique.

1. *Diction.* Ce cours fut donné avec une grande compétence par M. Samuel Puthod, professeur au Conservatoire de Neuchâtel.

2. *Solfège.* Une nouvelle méthode de solfège proposée par M. Ch. Landry, instituteur à Neuchâtel, est actuellement expérimentée dans une trentaine de classes du canton. Elle tire tous ses éléments du petit recueil de chants populaires en usage dans nos écoles primaires. Les personnes chargées de l'expérimentation de cette méthode ont été réunies, sous la direction de M. Landry, pour suivre un cours d'initiation.

3. *Gymnastique.* Le nombre insuffisant d'inscriptions n'a pas permis d'organiser des cours facultatifs. Nos maîtres aiment mieux suivre les cours de la Société fédérale des maîtres de gymnastique. Leur préférence va surtout aux cours de sports d'hiver.

L'Association neuchâteloise des maîtres d'éducation physique a organisé, en 1954, les cours suivants : un cours de ski, un cours de patinage et des séances hebdomadaires d'entraînement dans les principales localités du canton.

4. *Ecriture.* Ces cours sont donnés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, par M. l'inspecteur Jeanneret, aux personnes entrées dans l'enseignement au début de chaque année scolaire.

De son côté, la Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire organise aussi des cours en collaboration avec le Département de l'instruction publique : confection et utilisation de marionnettes pour l'enseignement du français, étude du milieu, activités manuelles en rapport avec le programme d'arithmétique du degré moyen, modelage.

Enseignement pédagogique. — Le nombre des étudiants augmente de façon réjouissante ce qui, une fois de plus, s'oppose aux affirmations des pessimistes. Ces derniers prétendaient, en effet, que la prolongation des études éloignerait les candidats à l'enseignement primaire de l'Ecole normale.

Le projet de formation accélérée n'a pas trouvé un écho très favorable puisque le nombre des inscriptions a été insuffisant. Aussi, faudra-t-il prévoir, comme l'année dernière, le licenciement des élèves de 2^e année pour le 1^{er} novembre. Ils occuperont les postes vacants jusqu'à la fin

de l'année scolaire et retourneront à l'Ecole normale pendant deux mois. Dans ces conditions, nous devons prendre des dispositions pour assurer le remplacement de ces jeunes gens pendant le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 1956-1957.

Au début de juillet, le chef du Département, le directeur, un certain nombre de professeurs de l'école, les maîtres des classes expérimentales ont pris congé d'un maître d'une valeur exceptionnelle, M. Bertrand Grandjean, professeur de gymnastique. M. Grandjean a exercé une influence extraordinaire sur les élèves qu'il a formés et auxquels il a su communiquer sa foi et son enthousiasme.

Enseignement secondaire

Sur l'initiative du directeur du collège régional de Neuchâtel, une séance a eu lieu, le 24 novembre dernier, qui réunissait les maîtres secondaires du degré inférieur et les membres du corps enseignant préparant des élèves à l'entrée au collège régional de Neuchâtel. Le but de la rencontre était d'établir une entente pour faciliter le passage des élèves au collège et ensuite le travail dans le degré secondaire. Quelques semaines plus tard, les maîtres primaires examinèrent les propositions formulées le 24 novembre et, au cours d'une séance commune, les mesures suivantes furent envisagées que la commission de l'école secondaire régionale adopta ensuite.

- 1^o Participation des maîtres primaires à l'élaboration des épreuves d'examens d'entrée.
- 2^o Contrairement à la décision prise en 1954, les examens d'entrée ont eu lieu après ceux des classes primaires.
- 3^o Le test d'intelligence a été fait en classe sous la surveillance des maîtres primaires. Les élèves qui le réussissaient mais qui avaient échoué à l'examen d'entrée étaient admis conditionnellement.

En janvier 1954, la commission de l'école secondaire du Val-de-Ruz envoya un rapport au Département de l'instruction publique pour demander, en particulier, la transformation des classes préparatoires en classes permanentes. Le Département a estimé que les questions posées par ce rapport dépassaient le problème de l'organisation de l'enseignement secondaire au Val-de-Ruz. Il s'agit du problème beaucoup plus vaste de la réorganisation de l'enseignement secondaire en général. Cette étude, à laquelle les milieux intéressés du canton seront appelés à collaborer, prendra du temps. Aucune décision ne saurait être prise pour le Val-de-Ruz avant que le problème général ait été, sinon résolu, du moins suffisamment développé.

Dans ces conditions, la reconduction du régime en vigueur a été prévue avec plusieurs modifications concernant l'entrée à l'école secondaire.

Enseignement professionnel

Le nouveau bâtiment de l'école des arts et métiers du chef-lieu a été inauguré, il y a déjà plusieurs mois.

La commission de l'école supérieure de commerce de Neuchâtel était en pourparlers depuis plusieurs années, avec le Département de l'instruction publique du canton de Berne pour que les porteurs du certificat

de maturité de cette école puissent se présenter aux examens de notariat. L'entente est maintenant complète en ce sens que le certificat de maturité commerciale de l'école supérieure de commerce de Neuchâtel donne, non seulement, la possibilité de s'inscrire pour les examens de notaire dans le canton de Berne mais aussi pour ceux d'avocat, sous réserve d'un examen complémentaire de latin.

Le Technicum neuchâtelois se développe de plus en plus. Au Locle, des agrandissements importants sont en cours pour une valeur de Fr. 1 400 000.—.

Enseignement supérieur

L'événement important de l'année fut l'inauguration des instituts de zoologie et de botanique le 26 novembre 1954. L'aspect extérieur du bâtiment, aux lignes pures, frappe déjà heureusement les visiteurs. Les locaux sont admirablement aménagés et répondent à ce qu'on peut attendre d'un tel bâtiment universitaire. Le canton vient de s'enrichir d'une construction digne de son passé de science et de culture.

La restauration du siège central de l'Université fut une œuvre difficile. L'architecte a parfois éprouvé quelques difficultés à faire coïncider ses vues avec les désirs d'une cinquantaine de professeurs. Une partie du *dies academicus* de cette année fut consacrée à marquer la fin des travaux et la nouvelle distribution des salles. Au cours de cette manifestation, les auditeurs eurent le privilège d'entendre une conférence magistrale de M. le professeur Jean Piaget.

Les diverses bibliothèques ont pris un essor nouveau. Celle de la Faculté de droit a pu réintégrer le bâtiment principal. Ses possibilités d'agrandissement sont telles qu'elle rendra de plus en plus de précieux services, non seulement aux étudiants, mais aussi aux juristes du canton.

La commission consultative pour l'enseignement supérieur a eu l'occasion d'exprimer son avis à propos des enseignements introduits par diverses facultés et de préavis au sujet de la nomination de nouveaux professeurs. Les objets suivants lui ont, en particulier, été soumis : enseignement de la musicologie, de l'histoire suisse et neuchâteloise, de la grammaire française, de l'histoire du français moderne, de la cryptogamie et de la phytopathologie ; nomination de nouveaux professeurs.

L'Université eut à déplorer le décès de deux professeurs honoraires : MM. Max Niedermann et Willy Corswant. En octobre 1954, M. Spreng, chargé de cours en psychologie, donna sa démission et, tout récemment, la Faculté de droit a pris congé de deux professeurs qui vont prendre leur retraite : M. Carl Ott, professeur de droit romain et M. Auguste Rasi, professeur de technique monétaire et bancaire.

M. Ott fut un maître de haute valeur. Il a initié de nombreux juristes à la connaissance de ce droit romain qui demeure le fondement de la plupart des législations modernes et qui fut inséparable de la formation de notre civilisation occidentale. L'étude du droit romain conduit à envisager les institutions et les règles du droit sous l'angle génétique et social. Ce n'est donc nullement par hasard que M. Ott y joignit l'enseignement de la philosophie juridique. Ce fait, à lui seul, témoigne bien de l'étendue de cet esprit distingué.

M. Rasi sut allier, aux qualités d'un juriste averti, celles d'un écono-

miste à l'esprit clair et pratique. Il sut montrer à ses étudiants les vérités constantes qui doivent présider à une gestion bancaire solide et à une pratique monétaire salubre.

Les conférences universitaires ont connu le même succès que les années précédentes. Les sujets exposés furent les suivants :

« Le mythe du bon sauvage dans la littérature française du XVIII^e siècle », M. Charly Guyot.

« L'homme et les astres », M. Edmond Guyot.

« L'homme et la nature du point de vue économique », M. Fr. Scheurer.

« Nature et révélation », M. Jean-Louis Leuba.

En plus des cours qu'ils donnent, les professeurs ont une activité considérable au sein des sociétés savantes du pays ou de l'étranger. Ils font des travaux personnels qui se traduisent par des articles de revues et par des conférences dont la liste serait trop longue pour trouver place dans cette chronique. Leur mérite reconnu leur vaut des distinctions qui les honorent.

M. Redard a été appelé à la présidence de la Société suisse de linguistique et il est le secrétaire de « l'Indogermanische Gesellschaft ». M. Ph. Muller est président de la Société suisse de psychologie et président du comité international pour la documentation des sciences sociales, comité qui dépend de l'Unesco. M. François Clerc a été nommé président de la Société suisse de droit pénal et vice-président du groupe d'experts des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et du traitement des délinquants. M. Erard a collaboré activement à la fondation d'une Association suisse de sociologie qui fut créée à Berne, le 3 juillet 1954. M. Jean Rossel est membre de la commission des symboles, unités et nomenclature de l'union internationale de physique. Au moment où nous rédigeons cette chronique, nous apprenons que le Conseil fédéral a désigné ce jeune et brillant savant comme membre de la délégation suisse à la conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

La commission universitaire de la recherche scientifique a tenu plusieurs séances. Elle a pu accorder ou renouveler à de jeunes chercheurs les subsides qui leur permettront de se vouer à des études spécialisées, le plus souvent à l'étranger. La commission et son président entretiennent d'excellents rapports avec les organes centraux du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

L'office du travail rémunéré de la Fédération des étudiants rend les plus grands services. Son activité a permis à de nombreux étudiants d'équilibrer leur budget en accomplissant, par exemple, des remplacements dans l'enseignement primaire.

Le Foyer des étudiants a ouvert ses portes récemment. Les étudiants y trouvent des salles de travail et de délassément, un réfectoire et quelques chambres louées à des conditions avantageuses.

Nous ne voulons pas terminer cette chronique sans signaler la création d'une association de l'Université populaire dont le président est M. Pierre Rieben, actuaire à Peseux. Des sections sont formées à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, cette dernière section comprenant aussi Le Locle et la région avoisinante. Les cours s'ouvriront en octobre.

BONNY.

Tessin

Les élections des autorités cantonales, qui ont eu lieu en février, n'ont rien changé dans la répartition des départements ; celui de l'instruction publique est donc toujours confié au Dr Brenno Galli, qui le dirige depuis bientôt dix ans.

L'auteur de cette chronique a pris sa retraite à la fin de 1954 après trente-six ans d'activité comme premier secrétaire du Département et il a été remplacé dans sa charge par M. le professeur Carlo Speziali, qui appartenait au corps enseignant de l'Ecole normale cantonale.

L'année dont on parle ne donne pas beaucoup de prise au chroniqueur, car elle a été tout à fait normale. Il y a pourtant quelques événements qui doivent être signalés, même s'il s'agit de faits ou de problèmes qui se manifestent ou se posent à peu près de la même manière dans tous les cantons.

Et voilà tout d'abord l'augmentation du nombre des élèves, qui a commencé depuis quelques années et se propage de degré en degré. Elle a été de 550 écoliers dans les écoles primaires inférieures, dont le nombre est arrivé à 514 (510 pendant l'année précédente) et de 130 élèves dans les écoles primaires (*scuole maggiori*) sans toutefois provoquer la création de nouvelles classes. Le total des élèves qui fréquentent l'école obligatoire a dépassé le nombre de 18 500. A ce chiffre il faut ajouter environ 2000 étudiants des écoles secondaires, où l'on a enregistré une augmentation de 110 unités.

Un problème qui préoccupe de plus en plus l'autorité cantonale est celui de l'augmentation des effectifs dans les écoles secondaires inférieures (*ginnasi*). En 1942 les cinq écoles qui existent dans le canton (Lugano, Bellinzona, Locarno, Mendrisio et Biasca) comptaient 1030 élèves, tandis qu'elles en ont maintenant 1500 ; une augmentation de 50 % en douze ans ! Il est évident qu'une telle situation pose avant tout le problème des locaux. A Biasca un nouveau bâtiment vient d'être construit et sera utilisé à partir de l'année 1955-1956. Pour Bellinzona et Mendrisio les projets sont prêts et les travaux vont commencer. Le problème est urgent aussi pour Locarno, où il s'agit de prendre une décision au sujet de l'emplacement pour pouvoir préparer le projet. S'il ne s'agissait que de fournir à ces écoles les locaux dont elles ont besoin, la question serait bientôt résolue. Mais la constante augmentation des effectifs signifie que la fonction sociale de l'école secondaire a changé. Jusqu'en 1942 les « *ginnasi* » avaient une durée de cinq ans et les écoles secondaires supérieures (lycée, école normale, école de commerce) comptaient trois cours annuels. Une réforme adoptée à ce moment-là établissait la même durée pour les deux degrés : quatre et quatre ans. On se demande maintenant si l'afflux au degré inférieur a été provoqué, et éventuellement en quelle mesure, par ce changement, et on envisage le retour à la situation précédente. Tous se préoccupent aussi du problème des programmes et pensent qu'une simplification est nécessaire et urgente.

Le canton et les communes ont continué leur effort pour la construc-

tion de nouveaux bâtiments et l'amélioration des édifices des écoles primaires. Le Grand Conseil a voté déjà deux fois Fr. 1 200 000 pour venir en aide aux communes ; et il sera bientôt question de proposer la concession d'un nouveau crédit du même montant. En peu d'années trente nouveaux bâtiments ont été mis à la disposition des classes, dix vont être terminés, et plusieurs sont prévus pour les années prochaines.

A l'augmentation du nombre des classes correspond celle des candidats à l'enseignement. Il y en avait cette année dans les deux sections de l'Ecole normale cantonale environ 200, répartis dans les quatre années des cours. Il n'y aura donc plus de difficultés, à partir de l'année prochaine, pour assurer les remplacements. La situation était critique depuis quelques années, et maintenant encore on a eu recours dans les écoles primaires inférieures à deux maîtresses d'école enfantine, huit institutrices mariées et deux institutrices étrangères ; dans les écoles primaires supérieures à trois institutrices mariées, six maîtres d'école primaire et un étranger.

Pour ce qui concerne le corps enseignant primaire, un problème qui devient de plus en plus préoccupant est celui de la difficulté de trouver les maîtres pour les écoles des villages éloignés. Les raisons qui poussent les instituteurs à fuir les vallées sont peut-être les mêmes qui menacent de vider de leurs habitants les plus pittoresques villages de la montagne. Les suppléments de traitements versés jusqu'en 1954 par les villes constituaient un attrait considérable ; maintenant cette raison n'existe plus, mais la situation ne changera guère si l'on n'arrive pas à instituer ce « sursalaire rural » dont on parle de plus en plus ces derniers temps.

Le projet de la nouvelle loi scolaire dont on a fait plusieurs fois mention dans ces chroniques est encore en discussion devant une commission extra-parlementaire. Le Département s'occupe de nouveau avec la commission cantonale des études de quelques innovations rendues nécessaires par l'expérience d'une quarantaine d'années ; la loi scolaire actuelle porte la date du 28 septembre 1914. Mais plusieurs réformes partielles qui étaient comprises dans le projet ont été adoptées pendant ces dernières années : rappelons la prolongation de 14 à 15 ans de la scolarité obligatoire ; la réouverture de l'école d'administration annexée à l'Ecole de commerce de Bellinzona ; la création de l'Ecole technique supérieure (technicum cantonal) à Lugano ; l'organisation définitive des écoles préprofessionnelles (« scuole di avviamento professionale ») et la création des écoles ménagères. Il sera peut-être encore question de l'augmentation de la durée de la scolarité annuelle pour les écoles primaires, qui est maintenant de huit mois dans les vallées, tandis que les écoles des villes ont une durée de dix mois, et celles des communes importantes de neuf mois.

Tout cela n'a pas empêché le Département de se préoccuper des problèmes concernant la défense de la langue et de la culture italiennes, la protection des beautés naturelles et des monuments. Une restauration importante vient d'être terminée avec l'aide précieuse d'un spécialiste, l'architecte Ferdinando Reggiori de Milan : celle du Baptistère de Riva S. Vitale, un des plus anciens et des plus remarquables monu-

ments de la Suisse. D'autres restaurations ont été faites dans le Castel grande à Bellinzona, l'église de S. Antonio à Lugano, l'église romane de S. Ambrogio à Cademario et l'église de la Madonna della Rovana à Cevio. La commission cantonale s'occupe maintenant des travaux qui doivent être terminés à Brissago (Madonna del Ponte) et commencés à Biasca (église de S. Pietro). L'architecte Albert Camenzind est chargé d'étudier le projet de restauration de la très importante église de S. Vittore à Muralto.

Dans le domaine du perfectionnement du corps enseignant, nous voulons rappeler les cours pour instituteurs des écoles primaires inférieures et pour les maîtresses des écoles ménagères.

A. U. TARABORI.

Valais

A qui l'observe de près, le Valais apparaît en pleine transformation économique. Les grands chantiers de montagne avec leurs milliers d'ouvriers, la création en plaine de petites et moyennes industries, la mécanisation de l'agriculture partout où elle est possible, le développement considérable des communications par routes sont en train de changer fatalement les conditions ancestrales de l'économie valaisanne.

A peine sortis de l'école primaire, les jeunes désertent le village pour s'engager au Mauvoisin, à la Lienne, à la Grande Dixence, etc. A seize ans, on en voit qui quittent définitivement leur milieu natal pour aller vivre en chantier. Ou bien le car ne les rend à leur famille que le soir. Typiques sont à cet égard les statistiques établies au chef-lieu : le nombre des voyageurs, ouvriers, apprentis, étudiants qui utilisent les cars postaux au départ de Sion se monte à 800.000 par an, soit plus de 2000 journallement.

Il est clair que la vie sociale évolue au même rythme que la vie économique et que des problèmes d'adaptation se posent pour l'école à tous les échelons. On parle de réforme, de réadaptation, de refonte des programmes aussi bien à l'école primaire qu'à l'école normale, aussi bien aux cours complémentaires agricoles qu'aux cours professionnels. L'homme de la rue en discute et le législateur tôt ou tard devra prendre position.

Enseignement primaire

Deux problèmes importants ont sollicité l'attention des autorités scolaires : la prolongation de la scolarité et le traitement matériel des maîtres et maîtresses primaires.

Demandée à la Haute Assemblée par voie de motion, la prolongation de la scolarité a été laissée à l'initiative des communes. Elles connaissent mieux les besoins et les possibilités de la population. Mais le Département de l'instruction publique, loin de se désintéresser de cette affaire qu'il considère comme extrêmement importante, rappelle régulièrement aux communes le bienfait d'une scolarité plus longue. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1954, seize communes ont adopté

une prolongation relative. Les plus hardies sont sans doute Salvan et Glis qui passent respectivement de sept à neuf mois et de six à huit mois pour l'ensemble des classes. Par contre une certaine résistance se constate ailleurs : l'idée n'est pas mûre, le terrain trop peu préparé. Il importera de travailler l'opinion. De son côté, le Conseil d'Etat encourage par tous les moyens la prolongation de la scolarité.

Le deuxième problème est en fait lié au premier : améliorer le traitement matériel du personnel enseignant. Le décret adopté en deuxième lecture en mai 1955 par le Grand Conseil valaisan fixe le traitement de base de Fr. 6400.— à Fr. 8800.— pour les maîtres enseignant 42 semaines par an. Dans les communes à scolarité moins longue, le traitement diminue en proportion. L'article 6 du décret précise que « le personnel enseignant peut être astreint en dehors du temps de scolarité à suivre des cours de perfectionnement et à exécuter les études préparatoires à la classe, selon décision du Département de l'instruction publique. »

L'augmentation du traitement coûte au canton près d'un million de francs. C'est une lourde charge pour la caisse de l'Etat, mais une œuvre d'équité qui fait honneur aux autorités législatives et exécutives, lesquelles restent persuadées « que l'enseignement est le premier, le plus général et le plus sûr des investissements ». Puisse le corps enseignant tout entier prendre une conscience plus aiguë de ses responsabilités devant le pays !

Dans le domaine des réalisations, signalons encore l'ouverture de quinze nouvelles classes dans le canton, un cours d'orientation destiné aux maîtres complémentaires, un cours cantonal de perfectionnement de sept jours fréquenté bénévolement par près de 300 instituteurs et institutrices.

Ecole normale

Incidemment au traitement des maîtres, c'est leur formation qui a préoccupé MM. les députés. L'Ecole normale est à l'ordre du jour. On parle de réorganisation totale et chacun y va de sa petite réforme. Actuellement l'Ecole normale comprend quatre années d'études, plus une année préparatoire pratiquement obligatoire. Un courant assez fort — et qui n'est d'ailleurs pas nouveau — voudrait imposer le latin et la maturité classique aux futurs régents. Ce projet a son bon côté, mais il ne manquerait pas, s'il était réalisé, d'éclaircir singulièrement les rangs du personnel primaire, surtout au régime de six ou sept mois d'enseignement. En possession d'une maturité classique, le candidat résisterait-il à l'appel d'autres carrières libérales plus rémunératrices ?

Ne rien brusquer apparaît comme une sagesse. L'effort des doctrinaires devrait au préalable viser à obtenir une scolarité prolongée et uniforme pour tout le canton : la réorganisation de l'Ecole normale en serait certes facilitée.

En septembre 1954, M. le Dr Louis Boucard, appelé à d'autres fonctions, a été remplacé à la direction de l'Ecole normale par M. le Dr Lorétan, de Loèche et Brigue. M. Boucard était resté 17 ans à la tête de cet important établissement cantonal, s'imposant à tous par sa modération, sa largeur de vues et ses éminentes qualités d'éducateur.

Enseignement secondaire

Comme partout, les élèves de l'enseignement secondaire sont en augmentation. Les trois collèges cantonaux de Sion, Brigue et Saint-Maurice ont été fréquentés par 1139 élèves. A relever l'excellent niveau du Pensionnat de la Planta à Sion, seul établissement du canton qui prépare les jeunes filles à la maturité classique. Cette école privée, qui vient d'agrandir ses locaux, reçoit des élèves de toute la Suisse romande.

Enseignement ménager et professionnel

Il n'est peut-être pas de domaine où apparaisse plus visiblement l'effort éducatif du Valais. Depuis une quinzaine d'années, ont surgi un peu partout, en plaine comme en montagne, des écoles ménagères dotées des derniers perfectionnements. Après beaucoup de communes, Sion inaugurerait la sienne en automne dernier. Aussi les cours ménagers itinérants, qui n'étaient d'ailleurs qu'une solution transitoire, perdent-ils de leur importance relative. Les 20 cours ambulants de l'année 1954 ont été suivis par 244 élèves, tandis que 67 cours de couture et de raccommodage réunissaient 767 participantes.

Les chiffres sont aussi probants dans le secteur professionnel. 1885 apprentis ont suivi les cours officiels en 1954. Six cents d'entre eux, représentant 71 professions, se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage et les 95 % ont obtenu le certificat fédéral de maturité.

A signaler une innovation heureuse : dorénavant tous les nouveaux apprentis seront astreints à un cours d'introduction au dessin technique de dix jours. En 1954, 392 apprentis débutants ont fréquenté ce cours.

E. C.

Vaud

Enseignement primaire

Dans la chronique de 1954, nous parlions des difficultés que nous rencontrons depuis plusieurs années dans la repourvue de postes vacants, difficultés qui sont encore, hélas ! très actuelles en raison même du grand nombre de nos élèves. Cependant, si les classes inférieures ne sont plus encombrées comme naguère, la vague des gros effectifs atteint maintenant les classes des degrés moyen et supérieur. Ce sont donc des maîtres qui vont encore nous manquer pendant un certain temps, mais une étude menée l'an dernier par un spécialiste des questions démographiques nous laisse l'espoir que, d'ici peu d'années, grâce aux fortes volées actuellement aux études à l'Ecole normale, au recrutement de classes dites « rapides » et à un taux de natalité qui paraît maintenant stabilisé, nous pourrions redonner à beaucoup de classes, les plus éloignées des centres surtout, une direction permanente qu'elles ont hâte de retrouver.

La première des « classes rapides » a été répartie dans le canton en novembre 1954 ; la seconde poursuit ses études jusqu'à fin octobre, et il est d'ores et déjà certain qu'une troisième volée sera recrutée au début de l'hiver. Les expériences faites jusqu'ici, bien qu'elles soient encore très fragmentaires, permettent d'affirmer que cette formation accélérée des maîtres constitue une expérience intéressante. Il est cependant dans nos intentions de l'abandonner lorsque la situation sera redevenue normale.

La commission consultative de l'enseignement primaire se préoccupe actuellement du problème de l'adaptation de l'école aux besoins réels et pour s'orienter dans ce domaine, elle a proposé au Département de mener une vaste enquête sous la forme d'un questionnaire qui sera soumis à quelque 2000 personnes des milieux les plus divers. Le dépouillement de cette enquête pourra être donné, nous l'espérons, dans le cadre de la chronique de 1956.

L'enseignement du dessin a été, au cours de la dernière année, l'une des préoccupations dominantes au Département de l'instruction publique. Cet enseignement, qui fut orienté pendant plusieurs décennies selon les directives du « Guide méthodique » de M. Payer, doit être maintenant remis au point, et c'est M. Jean Apothéloz, artiste-peintre à Begnins, qui a été chargé de la composition d'un nouvel ouvrage de didactique. Une nombreuse commission intercantonale a examiné le manuscrit de M. Apothéloz, et ce ne fut pas toujours facile de concilier des points de vue souvent divergents, parfois même opposés. La commission s'est ralliée aux conclusions de l'auteur, qui a le mérite de présenter un ouvrage méthodiquement bien construit, et qui rendra de grands services à tous ceux qui doivent enseigner le dessin.

Une autre commission intercantonale a examiné les propositions de M. Rebeaud, professeur à l'Ecole de commerce de Lausanne, en vue de l'édition prochaine d'un manuel de géographie des cinq continents. Ce manuel ne différera guère de l'ancien par l'étendue de la matière ; en revanche, la présentation sera complètement renouvelée, tant au point de vue de l'illustration que des textes, des questionnaires et des lectures.

Les manuels de sciences naturelles de M. Michel Ray, inspecteur scolaire, dont maîtres et élèves se servent depuis une année, ont rencontré un accueil des plus favorables ; cependant, ils ne peuvent suffire à eux seuls à un enseignement scientifique vraiment digne de ce terme ; ils doivent être accompagnés du matériel de démonstration indispensable. C'est la raison pour laquelle une commission a été chargée par le Conseil d'Etat de mettre au point un nécessaire expérimental à la fois simple et robuste, permettant de monter un grand nombre d'expériences. Ce nécessaire expérimental, dont les divers éléments peuvent servir à plusieurs fins, a été récemment présenté aux commissions scolaires et aux instituteurs du degré supérieur lors des conférences de districts. Il a suscité un très grand intérêt, et nombreuses sont les communes qui ont déjà commandé une ou plusieurs collections. En outre, dans les conférences de cercles qui auront lieu en mai 1956, conférences consacrées à l'enseignement des sciences au degré supérieur, les inspecteurs scolaires initieront le corps enseignant à la

manipulation de cette collection expérimentale, en insistant sur la nécessité de fonder l'enseignement scientifique sur l'observation de phénomènes concrets.

Le Département a délivré cette année deux brevets pour l'enseignement dans les classes d'orientation professionnelle, et quatre brevets aux candidats à l'enseignement primaire supérieur.

Le corps inspectoral a subi quelques modifications. Après 33 années consacrées à l'inspection des écoles, M. Jules Margot a quitté ses fonctions. Il a été remplacé par M. René Mamin, autrefois directeur des écoles de La Tour-de-Peilz. M^{lle} Hélène Delarageaz, inspectrice de l'enseignement ménager et des travaux à l'aiguille, a également donné sa démission, et c'est M^{lle} Irène Jacot-Descombes qui a été appelée à lui succéder.

Les classes primaires supérieures continuent à jouir de la faveur des parents et des employeurs. Une douzaine de classes nouvelles se sont ouvertes cette année, portant le nombre de ces écoles à 112 pour l'ensemble du canton. A titre d'expérience, les jeunes filles d'une trentaine de classes primaires supérieures reçoivent, à raison d'une journée entière par semaine pendant deux ans, un enseignement ménager consacré surtout à l'étude des branches pratiques. Cette formule paraît donner satisfaction, et il est dans les intentions du Département de la généraliser dans un proche avenir.

En collaboration avec la Gendarmerie vaudoise, le Département de l'instruction publique a organisé, en juin, et cela dans le cadre des activités de la « Quinzaine de la circulation », un grand concours scolaire ouvert à tous les enfants des classes officielles et privées. Ce concours, qui devait vérifier les connaissances de nos enfants dans le domaine des règles de la circulation, a obtenu un très vif succès. De nombreux prix de valeur ont été distribués aux lauréats lors d'une cérémonie officielle organisée au Comptoir Suisse.

L'augmentation massive des élèves de nos écoles a obligé nombre de communes à construire rapidement de nouveaux locaux scolaires. De beaux bâtiments modernes ont été édifiés à Lausanne, Renens, Yverdon, Le Sentier, Cossonay, Vallamand, La Tour-de-Peilz. En outre, beaucoup de localités urbaines ou rurales ont tenu à rénover les bâtiments d'école existants et à moderniser les appartements réservés aux maîtres. L'Etat de Vaud subventionne largement ces réparations et constructions scolaires, et nous avons la satisfaction de constater que, dans leur très grande généralité, les locaux et installations scolaires de notre canton répondent pleinement aux exigences modernes de l'école.

A. MARTIN

Enseignement secondaire

Au 31 décembre 1954, le nombre des élèves des établissements d'instruction secondaire était de 7055, en augmentation de 267 sur les effectifs de 1953. Cet accroissement est presque uniquement le fait des classes de 1^{re} année, tant dans les collèges cantonaux que dans les communaux. La conséquence directe de cette augmentation est celle du personnel enseignant, qui comprenait, à la même date, 360 maîtres

et maîtresses nommés (341 en 1953) et 173 (159) personnes donnant un enseignement partiel ou temporaire. Malheureusement le recrutement des facultés universitaires qui préparent les futurs maîtres secondaires n'a pas été, ces dernières années, de pair avec les besoins de l'enseignement. Peut-on parler de désaffection à l'égard de la carrière pédagogique ? On serait tenté de le faire en considérant l'attrait qu'exercent les professions proprement libérales en ces temps de prospérité économique. La conséquence est que le département a beaucoup de peine à répondre aux besoins accrus des écoles, que des postes vacants ne peuvent être régulièrement repourvus et que les remplacements ne peuvent être assurés que par des étudiants. La situation est devenue angoissante, surtout pour l'enseignement des langues vivantes et pour les mathématiques et les sciences. La revalorisation matérielle de la fonction enseignante, actuellement (juillet 1955) soumise au Grand Conseil dans le cadre d'une réadaptation générale des traitements cantonaux, suffira-t-elle à attirer plus de jeunes vers une carrière qui ne jouit pas auprès d'eux d'un prestige digne de son importance ?

Une enquête a été menée en janvier 1954 auprès des parents de tous les élèves de l'enseignement secondaire vaudois, pour déterminer les conditions sociologiques de la fréquentation de nos écoles. Nous renvoyons le lecteur à l'article du présent volume où sont commentés les principaux résultats de cette enquête. Disons simplement qu'elle a fourni les éléments de base pour une étude approfondie de la gratuité de l'enseignement secondaire, problème qui se pose périodiquement à l'autorité législative.

Comme la précédente, l'année 1954 a été marquée par les travaux de réforme de l'enseignement secondaire. S'ils n'ont pas abouti à un geste aussi spectaculaire que le dépôt du rapport du Conseil d'Etat du 9 octobre 1953, qui suscita bien des discussions, ils ne s'en sont pas moins poursuivis activement. Les grandes lignes de la nouvelle structure étant tracées et admises par le Grand Conseil, le département a étudié, dans toutes ses conséquences, l'application des principes de base de la nouvelle organisation, qui doit permettre une meilleure orientation des élèves vers les diverses sections et une plus grande perméabilité entre ces sections. C'est dire que les études ont porté d'une part sur les moyens propres à déceler les aptitudes des enfants, d'autre part sur l'élaboration pour chaque discipline de programmes et de méthodes d'enseignement qui répondent à ces deux exigences. Cette tâche a été confiée à 14 commissions spéciales qui, au moment où cette chronique est rédigée, viennent de terminer leurs travaux. Les experts et spécialistes, psycho-pédagogues et maîtres des différentes disciplines, s'étant prononcés, il reste au département, assisté d'une commission générale de conseillers, à coordonner en un tout cohérent cette masse de matériaux pour édifier un programme général raisonnable. Raisonnable, il le sera dans la mesure où il mécontentera les spécialistes ; du moins peut-on le craindre en considérant qu'il faudrait jusqu'à 36 heures hebdomadaires dans certaines classes pour répondre aux vœux et exigences qui sont présentés au département.

En attendant que le plan de réforme soit adopté et appliqué, certaines des mesures proposées font déjà l'objet d'expériences. C'est

ainsi que, dans les Collèges classique et scientifique cantonaux et à l'Ecole supérieure de jeunes filles, les examens d'entrée traditionnels de 1955 ont été doublés d'épreuves psycho-pédagogiques, dont les résultats n'ont pas été pris en considération pour l'admission, mais permettront de déterminer par la suite la valeur de pronostic de telles épreuves. Dans les mêmes écoles lausannoises, et dans les Collèges de Montreux, Nyon et Vevey ont été ouvertes ce printemps des classes-pilotes, où sont expérimentées certaines méthodes nouvelles auxquelles les maîtres de ces classes ont été initiés spécialement dès le début de l'année. Tous ces travaux préparatoires témoignent du souci qu'a le département d'étudier minutieusement l'application du plan de réforme.

Le programme des constructions devenues nécessaires, même indépendamment de la réforme, a été élaboré par le département. Le Collège classique cantonal à Béthusy sera doublé d'un nouveau bâtiment ; un groupe scolaire sera construit à l'Elysée. Un troisième groupe, édifié par la commune de Lausanne au Belvédère, est en voie d'achèvement. Avec ces trois collèges secondaires, qui desserviront chacun une région de la ville, le chef-lieu du canton sera enfin équipé en bâtiments scolaires répondant aux besoins actuels et futurs.

Les événements petits et grands qui ont jalonné la vie de nos écoles secondaires au cours de la dernière année et qui, en d'autres circonstances, auraient été évoqués dans cette chronique, perdent de leur importance en ce temps d'intense préparation de l'école de demain.

M. M.

Enseignement supérieur

Notre Université a perdu trois professeurs en exercice : MM. René Bray, Jules Marchand, Edouard Schiess ; et quatre professeurs honoraires : MM. Maurice Lugeon, Maurice Muret, Paul Reinbold et Jules Taillens.

Cinq professeurs ont été nommés honoraires : MM. Gottfried Bohnenblust, Albert Perrier, Antoine Dumas, Henri Favez et le D^r René Burnand.

Le 19 novembre 1953, M. le chef du département a installé huit professeurs ordinaires : MM. Jean-Pierre Taillens et Maurice Vulliet, à la Faculté de médecine ; Gilbert Guisan et Henri Onde, à la Faculté des lettres ; Walter Bachmann et François Panchaud, à l'E.P.U.L. ; Henri Germond à la Faculté de théologie et Georges Tiercy à la Faculté des sciences.

A la fin de l'année scolaire 1953-1954, le corps enseignant de l'Université se composait de 54 professeurs ordinaires, 46 professeurs extraordinaires, 44 chargés de cours, 35 privat-docents et 3 lecteurs.

L'événement du jour est l'aboutissement des longues études et discussions sur le Restaurant-Foyer universitaire. Deux dons de 100 000 francs (de l'Université et du Rotary-club), d'importants versements de l'Etat et de la commune de Lausanne, des dons généreux de plusieurs communes vaudoises et de quelques particuliers ont permis d'en envisager la réalisation. Le bâtiment du Guillaume Tell a été acquis et transformé.

La maison des étudiants sera ouverte au moment où paraîtront ces lignes. Le conseil de fondation est composé de deux professeurs de l'Université, de deux membres du Rotary-club et d'un représentant de l'A.G.E.

Le Sénat universitaire a en outre voté un crédit de 5000 francs pour l'aménagement, à la Policlinique, du microscope électronique offert à l'Université par de généreux donateurs.

Le 20 mai 1954, la médaille Gonin a été décernée à Sir Stewart Duke-Elder, en présence des deux lauréats précédents, MM. Arruga, de Barcelone et Bailliard, de Paris. Le 11 juin, le prix Arnold Reymond (fondation Ch.-Eug. Guye) a été remis à M. Hermann Weyl. L'Université et l'Ecole polytechnique ont célébré, le 24 avril, le dixième anniversaire du séjour à Lausanne, Pully et Vevey de professeurs et étudiants italiens, internés de guerre.

Nous avons perdu, de mort accidentelle, deux de nos étudiants : MM. Ph. Haab et A. Apel.

Au semestre d'hiver 1953-1954, l'Université et l'E.P.U.L. ont compté 1818 étudiants réguliers et 106 auditeurs ; au semestre d'été 1954, 1656 étudiants réguliers et 65 auditeurs.

L'Université a offert trois bourses à des étudiants français, deux à des Allemands et deux à des Américains ; chacun de ces trois pays accueillant deux étudiants vaudois ; la *Gazette de Lausanne* nous a de nouveau offert deux bourses d'études. Le Fonds pour l'impression des thèses a alloué deux subsides (1500 et 400 francs).

La Commission d'entraide de l'A.G.E. a organisé, le 6 février 1954, au Lausanne-Palace, un bal qui a laissé un bénéfice net de 14 000 francs environ.

En théologie, M. Ed. Mauris a été nommé professeur extraordinaire et remplacé, dans ses fonctions d'aumônier, par M. P. Gander ; M. le pasteur H. Anselmier assume l'enseignement de la catéchétique.

En droit, M. Georges Perrin a remplacé M. Jacques Secrétan, démissionnaire. M. le professeur Guy Flattet a repris l'enseignement du droit des transports.

A l'Ecole des sciences sociales et politiques, M. le professeur Pierre Jaccard a été chargé de l'enseignement de la sociologie ; la chaire de M. le professeur J. Piaget est ainsi reconstituée.

Deux nouveaux enseignements (criminologie, M. le professeur M.-H. Thélin ; pénologie, M. Ch. Gilliéron) se sont ajoutés au programme de l'Institut de police scientifique.

En médecine, M. L. Nicod a remplacé M. le professeur Ch. Scholder et M. Pierre Dubuis, le Dr E. de Meuron.

En lettres, M. le professeur H. Onde a été nommé à la Faculté des Lettres d'Aix-Marseille ; il conserve pour le moment son enseignement à Lausanne. M. J. Béranger a été chargé d'un cours de stylistique latine.

En sciences, M. P. Villaret a été chargé du cours de botanique systématique. Une nouvelle répartition a été faite dans les enseignements de mathématiques : M. G. Vincent devient titulaire de la chaire d'algèbre, nouvelle ; M. J. de Siebenthal, de la chaire de géométrie dépendant de l'E.P.U.L. ; M. P. Methée, de la chaire de mathématiques générales.

Ces arrangements intéressent également l'E.P.U.L. où M. le professeur Ch. Blanc a bien voulu se charger du cours d'analyse vectorielle et M. G. Vincent, du cours de géométrie analytique.

La section d'électrotechnique, dotée de quatre professeurs : MM. Juillard, Dessoulavy, Goldschmid et Morf, est dorénavant en mesure de répondre aux nécessités de l'heure sur le plan de l'enseignement.

M. P. Peitrequin a été nommé professeur extraordinaire de génie civil, de construction de routes et d'organisation de chantiers ; M. D. Genton, professeur extraordinaire de construction et d'exploitation des chemins de fer.

M. L. Borel succède à M. le professeur Ch. Colombi (machines et installations thermiques). M. A. Jaquet succède à M. le professeur Louis Hegg (mensurations cadastrales, dessin de plans et cartes).

LOUIS MEYLAN.
